

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

(Suite.)

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur CRÉPAULT, pour l'année 1862.

COMITÉS DE BELLEGASSE, MONTMAGNY ET L'ISLET.

Voici, en abrégé, les remarques générales que fait M. Crépault, dans le rapport de cette année.

Il n'y a pas une seule localité, toute pauvre qu'elle soit, qui n'aît une ou plusieurs écoles en opération.

Deux cantons nouveaux, ceux de Mailloux et d'Atmagh, ont, depuis quelques mois, ouvert des écoles.

Les instituteurs et les institutrices capables peuvent s'engager plus facilement que par le passé, et finiront par faire disparaître complètement leurs collègues incapables auxquels on a accordé trop longtemps la préférence.

Il y a dans ce district un grand nombre d'instituteurs sortis de l'école normale Laval, et tous ont rempli leurs devoirs avec zèle et de bons résultats.

M. Crépault regrette que le salaire des instituteurs d'écoles élémentaires demeure toujours au-dessous d'un chiffre raisonnable. Les traitements des instituteurs d'écoles modèles sont généralement ce qu'ils doivent être, tandis qu'on néglige que trop ceux des écoles primaires. Ceci a pour effet d'éloigner les élèves des écoles normales et de laisser le champ libre à cette foule d'institutrices munies de diplômes obtenus si facilement des bureaux d'examinateurs et dont plusieurs ne reçoivent pas au delà de \$10 à \$50.

“ La diminution, dit M. Crépault, qu'éprouve de temps à autre la subvention législative, produit un mauvais effet sur l'esprit des contribuables et tend à les décourager. Une augmentation dans l'octroi législatif est, dans mon opinion, essentiellement nécessaire, si l'on ne veut pas laisser ralentir le zèle des intéressés, si indispensable au maintien des écoles.”

M. Crépault fait observer que les récompenses données par les inspecteurs dans leurs tournées produisent de bien bons résultats. Dans quelques localités, le désir d'obtenir ces récompenses a eu pour effet d'empêcher plusieurs élèves d'être absents de l'école une seule fois durant l'année.

M. Crépault termine ses remarques par les observations qu'il a déjà faites dans son rapport de 1861, au sujet des commissaires d'école illétrés.

Extrait des rapports de M. l'Inspecteur BARDY, pour l'année 1861. COMITÉS DE QUÉBEC, MONTMORENCY ET PORTNEUF, ET POPULATION CATHOLIQUE DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

Premier rapport.

Je ne prétends pas affirmer, dans ce présent rapport, d'une manière absolue, que les progrès que j'ai remarqués dans les écoles que j'ai visitées, cet hiver et ce printemps, ont été des plus satisfaisants; l'extrait des statistiques que j'ai l'honneur de vous soumettre, pourra vous offrir les moyens de les apprécier. Quelques remarques qui me paraîtront dignes de votre attention suffiront pour me dispenser de répéter les observations de chaque semestre.

1. La municipalité scolaire de St. Michel de Beauport, formée de quelques concessions détachées de celle de Beauport, et que vous avez fait ériger dernièrement, pour l'avantage de ses contribuables, avait suscité des difficultés entre ses commissaires et ceux de Beauport. Mais j'ai tout lieu de croire qu'elles seront entièrement aplaniées par votre décision, à laquelle les uns et les autres doivent se conformer. Plus de 80 enfants fréquentent la seule école qui y est établie. Avec un maître capable, il n'y a aucun doute qu'elle ne puisse prospérer.

2. Valcartier voit ses trois écoles régies par des commissaires protestants et fréquentées par environ 150 enfants, dont 80 sont catholiques. Une est tenue par une institutrice catholique qui sait plaire à tous les intéressés.

3. Laval, dont le curé, le révérend M. Colford, président des commissaires, dirige seul les affaires scolaires, ayant trois arrondissements, n'a cependant qu'une seule école en opération, à raison de sa pauvreté.

4. Le Château-Richer, quoique encore en dette par des luttes incessantes et antérieures, a néanmoins divisé l'école du centre et érigé pour les garçons une école modèle, tenue avec succès par M. Girardin, instituteur formé à l'école normale Laval, et laissé les filles sous la direction de Mlle. Portelance, leur ancienne institutrice. Le premier a 42 élèves; celle-ci, 45. Les deux autres écoles fournissent 83 enfants; donnant en tout 170.

5. Ste. Anne, dans ses deux écoles, fait instruire environ 120 enfants, et possède des commissaires qui conduisent les affaires avec calme et succès.

6. St. Joachim a aussi deux écoles. Celle du centre contient environ 120 enfants. M. le curé Provancher, président des commissaires, désirerait, comme moi, donner un instituteur aux garçons et une institutrice aux filles. La maison d'école est belle et spacieuse, et l'intérêt des enfants semblerait nécessiter ce changement.

7. A St. Tite-des-Caps, l'école nouvelle établie, pour ainsi dire, au milieu des bois, a 50 élèves; elle est sous les soins d'une jeune institutrice qui la dirige avec succès.

8. St. Férol.—Cette paroisse, toujours pauvre, a placé son unique école, qui était au centre, à l'extrémité sud de la municipalité pour trois ans, dans l'intention de la transférer à l'extrémité nord pour la même période de temps et de la ramener ensuite au centre. Cet arrangement étrange ne produira jamais des élèves bien savants, puisque chacun de ces trois arrondissements ne pourra jouir des biens de l'instruction que tous les six ans.

9. Les trois écoles de l'Ange-Gardien sont toujours à peu près dans le même état, bien disciplinées, mais peu fréquentées. M. Tardif, instituteur de l'école élémentaire centrale, enseigne à plusieurs de ses élèves la composition, le style épistolaire, la tenue des livres, la géométrie et le dessin linéaire.

10. Beauport compte dans ses cinq écoles près de 400 enfants. Dans quelques-unes de ces écoles, plusieurs élèves manquent de livres. Dans chacune, un bon nombre d'élèves apprennent l'anglais. L'institutrice de l'école No. 3 enseigne l'usage des globes. M. Paquet, au No. 1, enseigne la tenue des livres, la composition et le style épistolaire. Mlle. Vézina, au No. 5, fait très-bien l'école et enseigne aussi la composition et le style épistolaire. Les commissaires de cette municipalité sont très-actifs, et prennent tous les moyens possibles pour faire honneur à leurs engagements, et pour éteindre les dettes antérieurement contractées.

11. St. Laurent a trois écoles, dont l'une est une école modèle tenue par M. Lapierre, qui enseigne toutes les branches exigibles pour une école de ce genre. Les deux autres sont purement élémentaires, et montrent plus de succès si les enfants étaient plus assidus. Je crois avoir persuadé aux commissaires de construire une nouvelle maison d'école dans l'arrondissement No. 2, dont l'urgence se faisait sentir depuis longtemps.

12. A St. Jean, qui a la renommée d'être riche, j'ai vu avec peine que l'on essayait de diminuer le salaire des instituteurs, et cela d'autant plus injustement que l'on s'attaquait à ceux qui méritent le plus d'encouragement quant à leur capacité et leur conduite louable à tous égards. L'académie du centre, tenue par M. Mignault, est tous les ans l'objet de nouvelles difficultés au sujet du salaire. Les commissaires aimeraient bien à joindre de l'allocation accordée à cette école supérieure, mais ils ne voudraient engager qu'un instituteur de seconde classe et à bas prix, afin d'alléger, disent-ils, les contribuables des deux autres écoles. Des personnes instruites dans la localité et très-bien disposées, ne peuvent jamais être élus commissaires, 30 propriétaires à l'aise, (pilotes et autres) étant obligés de s'absenter de la paroisse au temps de l'élection, de manière que le champ reste libre aux habitants qui se montrent ostensiblement hostiles à l'éducation. Ces 30 propriétaires, désireux d'encourager une bonne école supérieure, m'ont fait prier d'obtenir que cette élection n'eût lieu que dans le mois de janvier, s'il était possible, afin d'avoir l'avantage d'y prendre part. L'arrondissement No. 3 pourrait envoyer au moins 40 enfants à l'école; cependant il y a des mois où l'instituteur n'en a que 3 ou 4; et le jour même de ma dernière visite, quoique annoncée, je n'ai rencontré que 7 ou 8 enfants. J'ai alors conseillé aux commissaires de fermer l'école, à moins qu'ils ne prissent les moyens d'engager les parents à y envoyer plus régulièrement leurs enfants.

13. St. François a deux écoles, qui ne sont pas trop assidûment fréquentées. Les enfants, d'ailleurs, sont trop tôt retirés de l'école, de sorte que les progrès ne sauraient jamais être brillants.

14. St. Famille.—Le couvent des Sœurs de la congrégation est fréquenté par 60 petites filles, dont 45 sont pensionnaires et les autres externes. L'usage des globes, la composition, le style épistolaire, le dessin linéaire, la musique vocale, la broderie, la lecture, etc., y sont enseignés avec succès. Plus de 40 petits garçons sont instruits à l'école modèle tenue par M. Piémont, élève habile de l'école normale Laval.

15. St. Pierre.—200 enfants fréquentent les trois écoles de cette municipalité scolaire. Les progrès sont les mêmes; point de chan-